

EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation

Techniques de management, de vente, de coaching



PROCEDURES D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Création le 8 octobre 2021

Mise à jour au 31 août 2024

1) Objet

Cette procédure a pour objet de décrire les mesures d'EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation pour l'identification, l'accueil, la conception et la mise en œuvre de solutions de compensation individualisées pour les personnes en situation de handicap.

Rappels relatifs aux obligations des prestataires de formation

Les prestataires de formation sont tenus de :

- Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/obligations-des-centres-de-formation/>

Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations, en pensant et en organisant l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir.

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/amenager-une-formation/>

- En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux du prestataire (administration / lieux de formation) sous peine de sanctions. Obligation s'imposant à tout établissement recevant du public (ERP).

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/accessibilite-erp-etablisements-recevant-public/>

2) Acteurs et responsabilités

La Direction EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation identifie les personnes en situation de handicap en amont de la contractualisation, puis évalue les solutions de compensation individualisées en lien avec le futur stagiaire, le client et/ou les intervenants. Elle contacte, si besoin, les partenaires du territoire à même de lui apporter appuis et/ou ressources. Le cas échéant, elle réoriente la personne en situation de handicap vers une ou des structures ad-hoc.

3) Documents associés

- Liste de partenaires Handicap
- Fiche descriptive de l'action de formation, déroulé et ressources pédagogiques (selon le handicap, les intervenants pourront être amenés à modifier ces documents).

4) Contenu

Le client ou le futur stagiaire signale une situation de handicap nécessitant des adaptations.

A. Évaluation des solutions de compensation

Lors d'un entretien individuel, recueillir les besoins du futur stagiaire afin de :

- Connaître les caractéristiques de son handicap ;
- Définir objectivement les différents besoins, la nature et l'intensité de l'accompagnement (pédagogiques et/ou matérielles) ;

Prendre en compte les ressources déjà existantes pour compenser le handicap.

La Direction EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation enregistre la synthèse de l'entretien individuel dans le tableau de suivi de la qualité.

B. Le cas échéant, implication de la ou des structures spécialisées dans le champ du handicap

Si la personne en situation de handicap bénéficie d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation se met également en relation avec la structure spécialisée (CAP Emploi, MDPH, MLI...) en charge de son suivi et s'appuie sur cette dernière pour rechercher les solutions les plus adaptées.

AGEFIPH & RESSOURCES HANDICAP FORMATION

Quel que soit le handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et troubles cognitifs), l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) peut être mobilisée au moment de la construction du projet professionnel (d'insertion, de formation ou de maintien) de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien.

Dans le champ de la formation, les Ressources Handicap Formation, qui se mettent en place progressivement dans toutes les régions, proposent des appuis techniques et méthodologiques.

Le cas échéant, la Direction EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation enregistre les échanges avec la structure spécialisée dans le tableau de suivi de la qualité.

C. Analyse de faisabilité du dispositif de compensation

Si, pour suivre l'action de formation, le bénéficiaire a besoin d'un :

Aménagement technique (Locaux, matériels...)	Aménagement organisationnel et/ou pédagogique (Durée, supports...)	
□	□	
Statuer sur la faisabilité <i>Si besoin</i> , contacter les partenaires Handicap de EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation pour un appui	Statuer sur la faisabilité en lien avec l'intervenant	La Direction de EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation enregistre la synthèse de l'analyse de faisabilité dans le tableau de suivi de la qualité.

D. Décision d'accueil ou de réorientation de la personne en situation de handicap

Si l'action de formation :

Peut être adaptée à la personne	Ne peut pas être adaptée à la personne	
□	□	
Adaptation de l'action de formation	Conduite d'un entretien en présentiel ou par téléphone pour expliquer la décision	
□	□	
Assistance à la constitution du dossier de demande de financement	Réorientation de la personne vers la ou les structures les plus à même de l'assister dans son projet : AGEFIPH, CRFH, CAP EMPLOI, MDPH, MLI...	La Direction de EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation enregistre la décision et les actions qui en découlent dans le tableau de suivi de la qualité

E. Accompagnement du bénéficiaire tout au long de son parcours

Pendant la réalisation de l'action de formation, le stagiaire en situation de handicap bénéficie d'une vigilance particulière. Des entretiens individuels sont réalisés régulièrement afin d'ajuster les aménagements.

En fin d'action de formation, la stagiaire renseigne l'évaluation de la formation.

La Direction EFFICACITÉ COMMERCIALE Formation a enregistré ces éléments dans le tableau de suivi de la qualité.